



Liste des pièces justificatives 2024 pour l'obtention de la subvention pour le sport nyonnais

IMPORTANT

Pour finaliser votre demande de subvention toutes les pièces justificatives suivantes doivent nous parvenir avant le 30 septembre 2024.

Pièces justificatives générales concernant toutes les demandes

- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Statuts du club
- Organigramme du club (membres du comité selon fichier excel annexé)
- Budget détaillé du club
- Comptes et bilan du dernier exercice vérifiés
- Dossier de motivation (présentation du club, résumé de l'activité sportive et du système de formation de la relève, objectifs sportifs et/ou non sportifs)

Pièces justificatives concernant uniquement les membres actifs âgés de 5 à 20 ans et leurs activités

- Liste nominative des membres par ordre alphabétique avec la commune de domicile et la date de naissance
- Programme détaillé des entraînements sur une semaine type
- Calendrier annuel des entraînements
- Copie des brevets de formation des moniteurs (J+S, de fédération, etc.)
- Factures correspondantes à la location des installations d'entraînement à l'extérieur de la Ville de Nyon
- Factures correspondantes aux frais de déplacements obligatoires afin de s'entraîner à l'extérieur

Pièces justificatives concernant toutes les activités du club

- Programme détaillé des entraînements sur une semaine type

Pièces justificatives concernant les équipes candidates à une subvention pour le sport de haut niveau (1 dossier par équipe)

- Budget et comptes détaillés de l'équipe pour les saisons 2023, 2024 et 2025 selon le **modèle disponible** annexé
- Copie de la demande de soutien au Fonds du sport vaudois.

A noter que pour des raisons de transparence et d'équité lors du traitement des dossiers, il est nécessaire de fournir les comptes et budgets des équipes selon le modèle proposé.